

A L'INTENTION DES PRESIDENTS DES COMITES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX

Dans le cadre du développement des **GED (gestion électronique des documents)**, la FSCF souhaite prendre contact avec les présidents des comités régionaux et départementaux afin de mettre en place ces espaces de travail.

Qu'est-ce qu'une GED ?

L'acronyme GED correspond à Gestion Electronique des Documents. Il s'agit d'une plateforme numérique permettant la gestion des documents au sein d'une structure. Ce système d'information permet de gérer tout type de documents électroniques comme par exemple les images, les fichiers textes et les tableurs. Ainsi, il est possible d'y déposer des pdf, des factures, des comptes-rendus ou bien tout document devant être envoyé à un ensemble d'acteurs.

Quel est le but de cette action ?

Le but est simple : améliorer considérablement la communication au sein des divers comités. Une GED est un outil extrêmement important pour la bonne diffusion des documents ainsi que leur sauvegarde. Une GED présente les points positifs suivants :

- ⇒ Des documents consultables à tout moment. Il s'agit donc d'une information accessible à tout moment et simultanément par l'ensemble des collaborateurs ;
- ⇒ Centralisation de tous les documents, ce qui équivaut à une minimisation extrême des pertes et des échanges de documents ;
- ⇒ Un seul et unique endroit où sont concentrés les documents ;
- ⇒ Les mises à jour de documents profitent à tous ;
- ⇒ Sécurisation des documents et de l'information ;

Ce qu'il est demandé de faire aux présidents des comités :

Il est demandé aux présidents de comités de remplir le fichier qui est disponible en téléchargement dans l'infolettre. Il s'agit d'un classeur Excel sur lequel il est nécessaire renseigner le nom, le prénom l'adresse mail de toutes les personnes de votre comité. Il doit être également précisé si la personne en question dispose d'un espace MyFSCF. Enfin, il

suffira de choisir, en mettant une croix dans la case correspondante, les personnes ayant les droits de « Contributeur » ou d'« Administrateur » (pouvant respectivement autorisées à publier de nouveaux contenus et/ou administrer l'espace GED).

Ce document doit être renvoyé avant le 15 juin à l'adresse mail : nicolas.leger@fscf.asso.fr